

Avis exploratoire du marché transfrontalier en vue de l'attribution directe – conformément à l'article 50, paragraphe 1, lettre b), du décret législatif italien n° 36/2023 – portant sur la réalisation d'une étude de droit comparé relative à la réglementation française et italienne en matière de politiques locales favorisant la réutilisation des bâtiments existants, notamment afin de faciliter l'accès au logement des travailleurs saisonniers dans le cadre du projet PARCOURS+ SAISON – CUP B48J25000270007, financé par le programme de coopération INTERREG VI-A Italie–France ALCOTRA 2021-2027

Par le présent avis, l'Unité des communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc lance une enquête exploratoire du marché transfrontalier visant à identifier des opérateurs économiques qualifiés qui seront invités à présenter une offre en vue de l'attribution directe du service décrit ci-après.

Cette enquête est menée dans le respect des principes de concurrence, d'impartialité, de non-discrimination, de proportionnalité, de publicité et de transparence. L'attribution directe sera effectuée conformément à l'article 50, paragraphe 1, lettre b), du décret législatif italien du 31 mars 2023, n° 36.

La présente enquête exploratoire a pour seule finalité de vérifier l'intérêt des opérateurs économiques à présenter une offre pour le service concerné. Elle ne constitue en aucun cas une proposition contractuelle et n'engage donc pas l'Administration, qui se réserve le droit d'interrompre la présente procédure à tout moment ou d'engager d'autres procédures, sans que les opérateurs intéressés puissent faire valoir un quelconque droit ou prétention.

1. Contexte du projet

L'Unité des communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc est partenaire, en collaboration avec le chef de file Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes et la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales du projet transfrontalier "SAISON - Stratégies pour Accélérer l'Intégration des travailleurs Saisonniers", lancé le 6 mai 2025 avec une conclusion prévue le 5 mai 2028 et faisant partie de la Stratégie du Plan Territorial PARCOURS+ financé par le [Programme Interreg VI-A Italie-France ALCOTRA 2021-2027](#).

Le projet vise à répondre au manque d'attractivité pour les travailleurs saisonniers et à consolider l'emploi saisonnier dans la zone transfrontalière du Mont-Blanc.

2. Objet et description du service

Le présent marché porte sur la réalisation d'une étude de droit comparé concernant les réglementations française et italienne relatives aux politiques locales favorisant la réutilisation des bâtiments existants, notamment dans la perspective de faciliter l'accès au logement des travailleurs saisonniers.

L'étude devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- une comparaison des réglementations italienne et française — aux niveaux national, régional/départemental et local — en matière de logement et de renouvellement urbain, y compris dans la perspective de la reconversion et de l'utilisation de bâtiments publics destinés à l'hébergement des travailleurs saisonniers ;
- une analyse des différents modèles de gestion et de contractualisation des biens immobiliers dans le cadre de partenariats public-privé, accompagnée d'un état des lieux des solutions les plus couramment utilisées dans les deux systèmes juridiques ;
- une analyse des clauses contractuelles relatives aux garanties, à la sécurité et aux responsabilités des parties, y compris les aspects assurantiels et la répartition des risques ;
- l'identification des principales divergences réglementaires entre les deux systèmes juridiques, accompagnée de recommandations opérationnelles visant à harmoniser les procédures dans le cadre du projet SAISON ;
- une étude du cas pilote développé par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes concernant le modèle de contrat de gestion en partenariat public-privé, en vue de son éventuelle transposition dans le contexte italien.

L'étude devra être rédigée en italien et en français.

3. Obligations du titulaire

Dans le cadre de l'exécution de la prestation, le Titulaire est tenu de :

- réaliser les activités dans les délais et selon les modalités convenus avec le Maître d'ouvrage, respecter les obligations prévues par le présent cahier des charges et exécuter la prestation conformément à l'offre présentée, en signalant sans délai toute difficulté opérationnelle susceptible d'avoir une incidence sur les délais ou la qualité de la prestation ;
- proposer, dans un délai qui sera fixé d'un commun accord entre les Parties, un plan détaillé de l'étude, conforme aux objectifs de la mission et partagé avec le partenaire **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes**, responsable du cas pilote relatif au modèle français de contrat de gestion en partenariat public-privé, développé dans le cadre du projet SAISON ;
- remettre l'étude en langues italienne et française, sous format numérique modifiable (.docx et, le cas échéant, Excel) ainsi qu'en version PDF ;
- participer à la conférence de lancement du projet, prévue à l'automne 2026 (présentation des activités), ainsi qu'à la conférence de clôture prévue au printemps 2028 (présentation des résultats de l'étude) ;
- utiliser le logo du Programme ainsi que les références officielles du Projet lors des réunions et sur tous les documents et livrables produits, conformément aux règles de communication du Programme ;
- présenter, lors de chaque facturation, un rapport synthétique décrivant les activités réalisées ;
- respecter les dispositions du Code de conduite applicable ;
- participer aux réunions de coordination jugées nécessaires par le Maître d'ouvrage.

4. Modalités de présentation de la manifestation d'intérêt

Les opérateurs économiques intéressés devront transmettre leur manifestation d'intérêt, sous peine d'irrecevabilité, exclusivement par courriel certifié (PEC) à l'adresse : protocollo@pec.cm-valdigne.vda.it au plus tard à 12h00 le 5/08/2026, avec pour objet : "MANIFESTATION D'INTÉRÊT – Projet SAISON – Étude de droit comparé".

La manifestation d'intérêt devra contenir les documents suivants :

- Demande de manifestation d'intérêt, rédigée sur le modèle joint (Annexe A) ou en forme libre, avec indication des données d'identification de l'opérateur économique et déclaration du respect des critères visés à l'art. 3 du présent avis, établie conformément aux art. 46 et 47 du D.P.R. du 28 décembre 2000, n° 445, et signée par le représentant légal ;
- Document d'identité en cours de validité du représentant légal signataire ;
- Curriculum vitae actualisé de la ou des personnes (personne physique ou responsable technique désigné) qui assureront matériellement l'exécution de la prestation, faisant apparaître les expériences professionnelles pertinentes au regard du présent avis.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date limite fixée ou ne comportant pas l'ensemble des documents requis ne seront pas prises en considération.

L'Unité Valdigne Mont-Blanc se réserve de demander des clarifications ou des compléments documentaires, en accordant un délai raisonnable pour la réponse.

5. Responsable unique du projet

Le responsable unique du Projet est M.me Chantal Pasquettaz, Responsable de la Transition Numérique et du Développement local de l'Unité Valdigne-Mont-Blanc.

6. Critères d'évaluation et de sélection de l'opérateur économique

À l'issue de l'enquête exploratoire, le Responsable unique du projet procédera à une évaluation comparative des manifestations d'intérêt sur la base des conditions de participation requises ainsi que des critères préférentiels énoncés dans le présent avis, afin d'identifier l'opérateur économique le plus apte à exécuter la mission.

L'opérateur retenu sera ensuite invité, par l'intermédiaire de la plateforme électronique **Place-VdA**, à présenter son offre financière en vue de l'éventuelle attribution directe du marché, conformément à l'article 50, paragraphe 1, lettre b), du décret législatif italien n° 36/2023.

Pour sélectionner l'opérateur économique qui sera invité à présenter une offre, le Responsable unique du projet prendra notamment en considération, outre le respect des conditions de participation, les éléments préférentiels suivants :

- une expérience démontrée dans la réalisation d'études de droit comparé, en particulier entre les systèmes juridiques italien et français ;
- des publications, articles scientifiques ou universitaires, ainsi que des activités de recherche portant sur les domaines faisant l'objet de la mission ;
- une maîtrise des langues italienne et française, indispensable à l'analyse de la documentation et à la rédaction de l'étude dans les deux langues ;
- des collaborations ou relations antérieures avec des institutions universitaires ou des administrations publiques situées dans l'espace alpin **ALCOTRA**.

L'appréciation de ces éléments préférentiels ne donnera lieu ni à l'attribution de points ni à l'établissement d'un classement. Elle a pour seule finalité d'identifier l'opérateur économique le plus approprié en vue d'une éventuelle attribution directe, conformément à l'article 50, paragraphe 1, lettre b), du décret législatif italien n° 36/2023.

7. Traitement des données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et au D.L. du 30 juin 2003, n° 196, tel que modifié par le D.L. du 10 août 2018, n° 101, les données personnelles collectées dans le cadre du présent avis seront traitées exclusivement aux fins de la gestion de la procédure et du contrat éventuel.

Le responsable du traitement est l'Unité des communes valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc. Les opérateurs économiques participants pourront exercer les droits prévus aux art. 15-22 du RGPD en s'adressant au responsable du traitement.

Le présent avis est publié sur le site institutionnel de l'Unité des communes valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc.

ANNEXE A – Modèle de manifestation d'intérêt

À l'attention du Responsable unique du projet (RUP)
Mme Chantal Pasquettaz
Unité des communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc

PEC: protocollo@pec.cm-valdigne.vda.it

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Avis exploratoire – Projet SAISON – CUP B48J25000270007

Le/La soussigné(e) ____, né(e) à ____ le ____, C.F. ____, en qualité de représentant(e) légal(e) de _____ (raison sociale), dont le siège social est à _____, TVA _____, inscrit(e) au Registre _____ sous le n° _____,

manifeste son intérêt à être invité(e) à présenter une offre pour service d'enquête qualitative et d'analyse des besoins des travailleurs saisonniers – Projet SAISON, CUP B48J25000270007, et, conscient(e) des sanctions pénales prévues par l'art. 76 du D.P.R. n° 445/2000 en cas de fausses déclarations,

DÉCLARE

Critères d'ordre général :

- ne se trouver dans aucune des causes d'exclusion visées aux art. 94, 95, 96, 97 et 98 du D.L. 36/2023 ;
- ne pas se trouver dans des situations entraînant l'interdiction de contracter avec l'Administration publique.

Capacité technique et professionnelle :

- avoir réalisé les services analogues suivants (décrire brièvement en indiquant le commanditaire, la période, les méthodologies et le domaine thématique) ;
- disposer d'une connaissance adéquate des langues italienne et française ;
- être inscrit(e) sur la plateforme Place-VdA.

Éléments préférentiels (remplir si applicable) :

- expérience dans des projets de coopération territoriale européenne : _____
- connaissance du contexte transfrontalier Mont-Blanc : _____
- autre : _____

Lieu et date

Signature du représentant légal

Ci-joint : document d'identité en cours de validité du signataire.